

Contribution dans le cadre de l'enquête publique, Projet éolien de Fromentières.

Présidente de l'association PSLF

Article 2 : OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet de protéger les espaces, ressources et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir dans le domaine de l'environnement en vue d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce essentiellement son action sur le territoire de la commune de La Forestière (51120), mais également sur les communes limitrophes et voisines.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

Extrait statuts PSLF

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Remarque préliminaire :

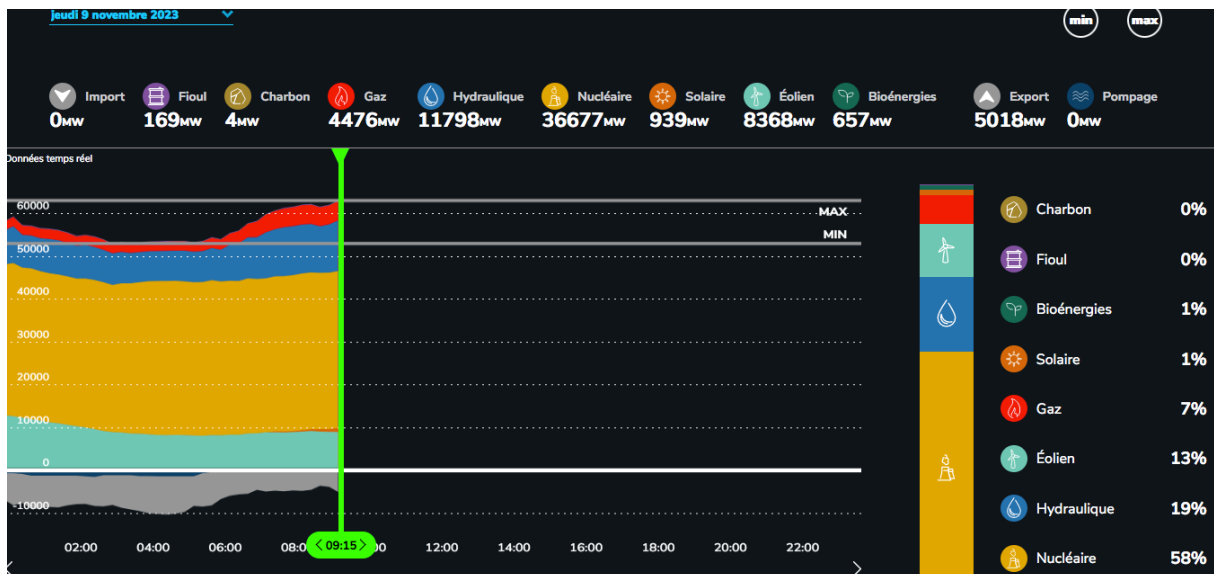
Je précise que nous sommes très sensible aux questions de changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique, mais surtout à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire pour notre pays, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède (éolien) cause plus de mal qu'il n'est censé combattre !

Ainsi cette impérieuse nécessité de développer des énergies décarbonées (autres que nucléaire) doit se faire en même temps que la conservation voire l'amélioration de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants (comme le recommande le récent rapport des 3 académies, Sciences, Beaux Arts et sciences politiques et morales), ce qui est loin d'être le cas dans le présent projet.

Nous sommes fermement opposés à l'implantation de ce parc pour l'ensemble des raisons présentées ci-après.

1. Une énergie intermittente fortement dépendante des énergies fossiles

L'énergie éolienne est loin d'être décarbonée comme on le prétend souvent. Son caractère intermittent et non stockable oblige à ce que sa production soit couplée à l'utilisation de centrales thermiques à gaz, voire à charbon. Si actuellement la production moyenne française d'énergie éolienne s'élève à 7,9% pour produire l'énergie électrique, l'utilisation de centrales thermiques est requise pour assurer la production d'électricité en période d'anticyclone en particulier.



Production énergie électrique le 9 novembre 2023

Ainsi, le 9 novembre 2023, à l'heure où j'écris ces lignes, période favorable à l'éolien après les tempêtes, 13% de l'énergie est produite par l'éolien, mais de manière incompressible le recours à cette énergie requiert le recours à l'énergie fossile (ici 7% de gaz) pour subvenir aux besoins

2. Inégalité de répartition sur le territoire français

Le Grand Est, deuxième région à presque égalité avec les Hauts de France à recevoir des éoliennes ne présente cependant pas les caractéristiques d'un gisement éolien particulier !

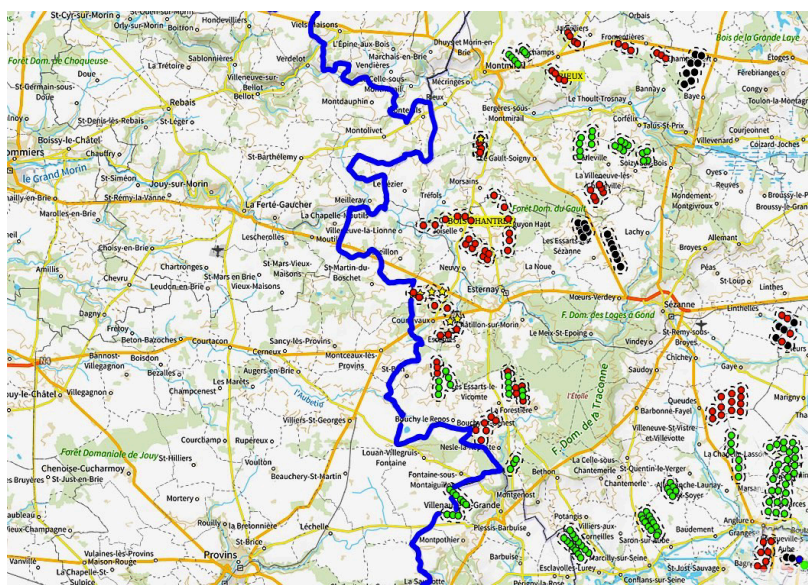
En plus, pourquoi une telle disparité sur le territoire du Grand Est faisant de la Marne, le premier département à accueillir des éoliennes, alors que le Bas Rhin et le Haut Rhin n'en possèdent quasiment pas ?

Novembre 2022

Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
Marne 51	454	216	331	1001
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
Bas Rhin 67	13	1	0	14
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	1783	577	881	3164

Répartition des éoliennes par département dans le Grand Est

3. Envahissement en éoliennes et saturation du sud-ouest marnais



En bleu, limite entre départements 77 et 51

454 éoliennes dans la Marne, et seulement 15 en Seine et Marne, pourquoi une telle disparité ? Ce n'est pas parce que nous sommes proche de la ligne de démarcation qu'il faut y accumuler les parcs éoliens !

4. Un non prise en compte de l'enjeu chiroptère très fort

L'analyse de l'étude d'impact, volet environnement naturel, est très complète (120 pages, P. 167- P.284). Outre les mesures réalisées autour de l'implantation prévue, des mesures avec un mat de mesure (micro haut et bas) ont été réalisées.

Cette étude fait apparaître un enjeu chiroptère fort avec de nombreuses espèces matrimoniales très menacées.

- Grand Murin : en danger ;
- Barbastelle d'Europe, noctule commune et noctules de leisler, très vulnérables ;
- La pipistrelle de Nathusius, rare

Devant une telle richesse, la garde au sol devrait être importante, or celle-ci n'est pas précisée, puisque le modèle d'aérogénérateur n'est pas défini.

De plus, les mouvements saisonniers, au printemps et à l'automne concernent des espèces qui volent haut et pour lesquelles des machines de 150m de haut ne peuvent être que fatales.

En conclusion : l'étude d'impact est sérieusement établie, mais les conclusions sont totalement minorées eu égard à la richesse en chiroptères du lieu. En tant qu'association environnementale, nous dénonçons un tel projet très mortifère pour les chiroptères.

5. Une dénaturation du paysage dans un environnement patrimonial fort

Ce projet concerne un territoire avec un enjeu patrimonial fort, plusieurs abbayes (abbaye du Reclus, Baye, Andecy et son pigeonnier rénové et classé), plusieurs églises classées, les marais de ST Gond classés à l'UNESCO (mémorial de la grande guerre)...Un tel projet qui s'additionne aux autres très nombreux dans la région ne peut que nuire à l'attractivité touristique de la région.

6. Le non respect de la charte Mission des Coteaux, Maisons et caves de champagne

Ce projet se situe dans la zone d'exclusion des coteaux champenois, classé UNESCO. Ce label est important pour la région et les défenseurs de celui-ci et d'autres (liés aux AOC) , Syndicat Général des vignerons de la Champagne ont rappelé dans la présente enquête leur opposition à un tel projet qui serait tout à fait dévastateur pour ce territoire. Nous soutenons totalement ces points de vue.

Pour ces raisons nous nous opposons totalement à l'implantation de ce parc dans notre région, déjà bien dénaturé par ailleurs par les nombreux parcs éoliens. En espérant, Monsieur le commissaire-enquêteur, que vous serez sensible à cette argumentation.

Bien cordialement à vous.

Présidente de PSLF
2, rue des coulevres
51120 La Forestière